

Diplomatie climatique

2017/2272(INI) - 03/07/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté, par 488 voix pour, 113 contre et 12 abstentions, une résolution sur la diplomatie climatique.

Les députés ont souligné le caractère de plus en plus urgent de l'action pour le climat et le fait que la lutte contre le changement climatique nécessitait **un effort commun sur le plan international**. Ils ont invité la Commission et les États membres à faciliter constamment le dialogue multilatéral, étant donné qu'il s'agit d'une responsabilité collective envers la planète tout entière ainsi que les générations actuelles et futures.

Dans ce cadre, la diplomatie climatique pourrait être comprise comme **une forme de politique étrangère ciblée visant à promouvoir l'action climatique** en coopérant sur des questions spécifiques liées au climat, en instaurant des partenariats stratégiques et en renforçant les relations entre les acteurs étatiques et non étatiques, y compris les principaux contributeurs à la pollution mondiale.

Mise en œuvre de l'Accord de Paris et du programme 2030: réaffirmant l'engagement de l'Union en faveur de l'accord de Paris et du programme de développement durable à l'horizon 2030, le Parlement a plaidé pour une **politique climatique ambitieuse de l'Union** et pour l'élaboration, avant la fin de l'année 2018, d'une stratégie à long terme ambitieuse et coordonnée pour atteindre une économie neutre en carbone d'ici à 2050.

Regrettant la décision du président des États-Unis de se retirer son pays de l'accord de Paris, les députés ont réaffirmé que l'Union avait la responsabilité de **jouer un rôle de chef de file dans l'action pour le climat**. Ils ont souligné que, dans le cadre de sa politique étrangère, l'Union devrait :

- développer des capacités permettant de **contrôler les risques** liés au changement climatique, notamment pour ce qui est de la prévention des crises et de la sensibilité aux conflits;
- prendre des **mesures multilatérales** en vue de protéger les personnes qui vivent dans des régions côtières ou dans de petits États insulaires et qui sont particulièrement en danger en raison de la fonte des calottes glaciaires et de la hausse du niveau des mers;
- soutenir le lancement de discussions au niveau des Nations unies en vue de **traiter la question des migrations dans les zones vulnérables** et apporter une réponse concrète aux mouvements de populations qui devraient se produire en raison du changement climatique.

Toute initiative de l'Union dans le domaine de l'environnement devrait procéder des compétences législatives prévues par les traités.

Renforcer la capacité de l'UE en matière de diplomatie climatique: afin de mieux refléter l'engagement accru dans la diplomatie climatique, le Parlement a invité la Commission et les États membres à **augmenter les dépenses** liées à la diplomatie climatique dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et à approuver l'affectation d'au moins 30 % aux dépenses liées au climat, comme le Parlement l'a préconisé dans sa [résolution](#) du 14 mars 2018 sur le prochain CFP. Le budget de l'UE dans son ensemble devrait être aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Les députés ont souligné la nécessité:

- d'élaborer une **stratégie exhaustive** en matière de diplomatie climatique européenne et d'intégrer les questions liées au climat dans l'ensemble des domaines d'action extérieure de l'Union, y compris ceux du commerce, de la coopération au développement et de l'aide humanitaire;

- de créer des conditions permettant de réorienter les flux de capitaux vers des **investissements durables**;
- de **sensibiliser** la communauté internationale au changement climatique au moyen de stratégies de communication coordonnées et d'activités visant à renforcer le soutien public et politique ;
- de tenir compte de la **diplomatie scientifique** de l'Union dans la stratégie globale en matière de diplomatie climatique et de stimuler et financer la recherche sur le changement climatique.

La Commission et le SEAE ont été invités à développer une **vision à long terme** en vue de publier une communication commune présentant leur conception de la diplomatie climatique de l'Union et énonçant une approche stratégique pour les activités de l'Union en la matière. Les députés ont mis en évidence le rôle essentiel joué par la diplomatie parlementaire dans la lutte contre le changement climatique.

La lutte contre le changement climatique en tant que moteur de la coopération internationale: le Parlement a invité la Commission à intégrer la dimension du changement climatique dans les **accords d'investissement et de commerce internationaux** et à faire de la ratification et de la mise en œuvre de l'accord de Paris une condition à respecter pour les futurs accords commerciaux. Il a recommandé l'élaboration et l'intégration systématique d'une **clause fondamentale contraignante** sur le changement climatique dans ces accords.

La résolution a insisté sur la **responsabilité** qui incombe à l'Union et aux autres pays riches de manifester une plus grande solidarité à l'égard des pays vulnérables, principalement dans l'hémisphère sud et sur les îles. Elle a engagé l'Union à :

- **soutenir les pays les moins riches** dans les efforts qu'ils déploient pour réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles et améliorer l'accès à des énergies renouvelables abordable;
- approfondir sa coopération stratégique au niveau étatique et non étatique en menant **des dialogues et des partenariats de développement «zéro carbone»** avec les économies émergentes;
- jouer un rôle de premier plan dans la création de partenariats internationaux et régionaux relatifs aux **marchés du carbone**;
- promouvoir au niveau international une politique proactive contre les **émissions de gaz à effet de serre**, notamment par la mise en place de limites d'émissions et de mesures immédiates de réduction des émissions dans les secteurs du transport maritime et aérien au niveau international.

Enfin, le Parlement a estimé que l'Union devait poursuivre ses efforts visant à associer de nouveau les États-Unis à la coopération multilatérale en matière de climat, en invitant instamment les États-Unis à respecter l'accord de Paris sans compromettre le niveau d'ambition de ce dernier. Il a souligné l'importance du dialogue parlementaire et la coopération avec les autorités locales sont primordiaux à cette fin.